DÉCRYPTAGES
Partageons L'info !

NOVEMBRE 2022

À LA UNE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

Le 8 décembre, près 5,6 millions d'agents de la fonction publique sont appelés aux urnes pour élire leurs représentants du personnel pour un mandat de 4 ans. Les élections professionnelles représentent un enjeu de démocratie sociale. Elles consacrent le droit de participation des agents à la détermination des règles individuelles et collectives qui les concernent.

Les agents élus siègeront au sein de la nouvelle instance de représentation du personnel, le Comité Social Territorial, fruit de la fusion entre le Comité Technique et le Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail. Un CST commun a été institué pour les agents de la Mairie et du CCAS. Parmi les représentants que vous élirez au sein de ce CST, les organisations syndicales désigneront par la suite ceux qui auront à siéger au sein de la Formation Spécialisée Santé, Sécurité et Conditions de Travail (FSSCT) qui sera elle, consultée sur les problématiques d'hygiène, de sécurité, et conditions de travail.

Qui peut voter ?
Tous les agents de la Ville et du CCAS : fonctionnaires titulaires ou stagiaires, agents non-titulaires en CDI, en CDD d'une durée minimale de 6 mois ou en contrat reconduit successivement depuis au moins 6 mois à la date du scrutin, en position d'activité ou en congé parental.

Comment voter ?
- En présentiel : **le jeudi 8 décembre, de 8h30 à 16h30, salle des pas perdus** (à côté de la salle du Conseil Municipal, entrée par le passage des écoles).

> Pensez à vous munir d'une pièce d'identité, obligatoire.

Les personnes inscrites pour le vote par correspondance (inscriptions closes) ne pourront pas voter en présentiel le jour J.

Enfin, le 8 décembre, auront lieu également les élections pour désigner les représentants du personnel pour les Commissions Administratives Paritaires (CAP) et la Commission Consultative Paritaire (CCP). Ces deux élections sont gérées directement par le Centre de Gestion de la Gironde qui adressera ses consignes directement pour un vote par voie électronique.

DEMANDE D'INTERVENTION DANS LES BÂTIMENTS : ÉVOLUTION DES MÉTHODES

Afin d'améliorer l'éfficacité des interventions sur notre patrimoine bâti, un nouveau logiciel a été mis en place ce mois-ci : ATAL 2. Fonctionnant comme une plateforme, il a pour objectif de faciliter les demandes et le suivi des interventions en régie et de renseigner un ensemble de données sur un même site (plans, diagnostic, contrats). Pour cela une formation sur plusieurs mois a été réalisée par l'ensemble des agents du Centre Technique Municipal et du Bureau d'Études.

Cela a permis de co-construire la structure du site en fonction des besoins et des attentes de chacun.
Une procédure par pôle va être mise en place pour formaliser les demandes d'intervention en régie.
La prochaine étape sera de gérer le matériel et les stocks du CTM via ce logiciel.
Plus d'informations sur ATAL 2 auprès de la Direction des Services Techniques et/ou du CTM.

FOCUS

CHÈQUES CADEAUX DE NOËL

Cette année encore, le Maire a souhaité maintenir la distribution d'un chèque cadeau à l'ensemble des agents de la Mairie et du CCAS. Ils seront remis dans les services avant les vacances de Noël. Pour les enfants aussi, comme chaque année, un chèque cadeau est proposé, jusqu'à leurs 10 ans. Les agents peuvent en faire la demande directement sur le site du CNAS. Enfin, le COS organise son traditionnel Arbre de Noël, le dimanche 4 décembre, à 15h à l'Ermitage-Compostelle avec la comédie musicale « Le pire Noël de Merlin » qui sera suivie de l'arrivée du Père Noël et du goûter avec les familles.

Retenez également la date du 6 janvier 2023, Soirée des Vœux du Maire aux agents de la Ville et du CCAS.

INSTANTANÉS...

Patrick Bobet a remis un chèque de 2 333,11 € le 14 novembre dernier au président de la Ligue contre le cancer dans le cadre d'Octobre Rose. Ce montant représente l'ensemble des dons collectés lors des nombreuses actions qui ont mobilisé les services de la Ville et du CCAS, les associations et commerçants partenaires. Presque le double qu'en 2021 !

EN BREF...

INFORMATION GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE

Notre prestataire Territoria Mutuelle qui couvre une majorité des collègues qui ont adhéré au complément maintien de salaire nous a annoncé une hausse de 5% de cotisations en 2023.
La collectivité prendra à sa charge la hausse liée à la partie indiciaire.
Restera à la charge des agents qui ont fait le choix de souscrire des options de complément sur le régime indemnitaire (RIFSEEP) la hausse de 5% sur cette part.
Pour les agents qui ne bénéficient pas à ce jour de cette garantie, ils peuvent se rapprocher d'Elodie Biscaïchipy ou Serge Tauzia.

VACANCES INTERNES : OFFRES

Trois postes sont à pourvoir à la Police Municipale : deux assistant(e)s de gestion administrative pour suivre les droits de stationnement et un poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique.
Plus de renseignements auprès de Franco Marinaccio, responsable de la Police Municipale.

À VENIR

6/DÉC

Conseil Municipal

Salle du Conseil Municipal
ou à suivre en direct sur
bouscat.fr

9>11 DÉC

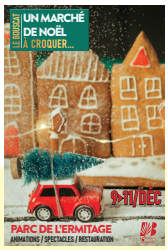

Marché de Noël

Parc de l'Ermitage

Vendredi : 17h/21h
Samedi : 10h/21h
Dimanche : 10h/18h

15/DÉC

Café linguistique

18h30/20h
La Source

15/DÉC

Concert de Noël
École de Musique Municipale

20h
Ermitage-Compostelle